

LEÇON 6

3^e PERSONNE AU POSSESSIF ET OBLIATIF, POSSESSIF PLURIEL, NOMS PROPRES

DIALOGUE

Pinûte, Shîmûn mâk Nâpâien (Bénédicte, Simon et Raphaël)

- P. *Eukuaneni â neni tshipâssikannâna ?* Est-ce que ce sont nos (inclusif) fusils ?
- S. *Mâuât. Tshéken nemenu upâssikan ?* Non. À qui est ce fusil ?
Tshâune â nenu upâssikan ? Est-ce le fusil de Tshaune (Johnny) ?
- N. *Tshâune ûtâuia nenu upâssikannu.* C'est le fusil du père de Tshaune (Johnny).
Tânite etâht tshitapuûuâuat ? Où sont vos (pluriel) pagaies ?
- P. *Nete pessîsh ashinît tâuat.* Elles sont là près de la roche.
Tshâune utapuûa nete îâpit tânu. La pagaie¹ de Tshaune (Johnny) est là elle aussi.
- S. *Tshâune ûtâuia utapuûnua nete îâpit tânu.* Les pagaies du père de Tshaune (Johnny) sont là elles aussi.
- P. *Eukuannua Tshâune utauâssîma mâk utishkuema.* Voici les enfants et l'épouse de Tshaune (Johnny).

VOCABULAIRE

<i>ashinît</i>	(nom animé ou inanimé)	pierre, roche
<i>eukuan</i>	(pronom animé ou inanimé)	c'est, voici
<i>eukuaneni</i>	(pronom pluriel inanimé)	ce sont, voici les...
<i>eukuannua</i>	(pronom obviatif animé)	ce sont, voici les...
<i>etâht</i>	(conjonctif pluriel du verbe <i>tâu</i>)	ils ou elles sont là
<i>îâpit</i>	(particule invariable)	aussi

¹ Comme les noms animés « pagaie » et « enfant » sont à l'obviatif (suffixe *-a*), qui ne s'accorde pas en nombre, il pourrait s'agir des pagaies de Johnny, de la pagaie du père de Johnny et de l'enfant de Johnny. Voir la section II ci-après.

<i>nemenu</i>	(pronom inanimé <i>neme</i> à l'obviatif)	celui-là, celle-là
<i>nenu</i>	(pronom inanimé <i>ne</i> à l'obviatif)	celui-ci, celle-ci
<i>nenua</i>	(pronom inanimé pluriel)	ceux-ci, celles-ci
<i>tânua</i>	(verbe <i>tâu</i> à l'obviatif)	il ou elle/ils ou elles se trouve/nt (à un endroit)
<i>ûtâuia</i>	(nom animé dépendant)	son père

GRAMMAIRE

I. Nom au possessif et à la 3^e personne

Un nom à la 3^e personne du singulier porte le préfixe possessif *u-* :

u + mashinaikan son livre

Ce préfixe prend la forme *ut-* devant une voyelle autre que *u* (p. ex., *ut + apuî + a* « sa pagaie »). Si le nom au possessif et à la 3^e personne commence par la voyelle *u*, la combinaison *u + u...* se prononce comme un seul *û-* long (p. ex., *u + ushpuâkan + a > ûshpuâkana* « sa pipe »). À noter que ce n'est pas le cas lorsque le *u-* initial est consonantique (c'est-à-dire si ce *u-* initial est suivi d'une voyelle) :

(*u +*) *uâum* [owawm] son œuf

Au pluriel (« leur »), on emploie le préfixe possessif de la troisième personne *u-* et le suffixe de la troisième personne du pluriel *-uâu* :

u + mashinaikan + uâu leur livre
ut + akûp + uâu leur veste

II. Obviatif des noms animés au possessif et à la troisième personne

En innu-aimun, comme dans d'autres langues algonquiennes, il est possible de désigner une « autre 3^e personne », qui se distingue de la première 3^e personne grammaticale par une terminaison différente, l'obviatif. Cette catégorie est déterminée par la syntaxe ou le contexte. Un nom ou pronom à la 3^e personne prend l'obviatif lorsqu'il renvoie à une deuxième 3^e personne grammaticale plus éloignée par rapport à une première 3^e personne grammaticale déjà mentionnée. Un nom animé à

l'obviatif – donc marqué 3' – peut être indifféremment singulier ou pluriel, selon le contexte. Ainsi, *utema* peut désigner ou bien « son chien » ou bien « ses chiens » et *utauâssima* peut signifier « son enfant » ou « ses enfants ». À noter que lorsque le possesseur est au pluriel, comme dans *utshimâmuâua*² « leurs chefs », le *-a* de l'obviatif, au lieu d'être articulé, peut être remplacé par une baisse de l'intonation.

Comme on l'a vu, l'obviatif s'emploie sur un nom animé à la 3^e personne grammaticale. Dans ce cas, la 3^e personne à l'avant-plan est le possesseur et son complément est une « deuxième » 3^e personne grammaticale à l'obviatif. L'expression *Tshân ûtâuia* peut être analysée comme suit :

<i>Tshân</i>	<i>ûtâui</i>	+	<i>a</i> (marque de l'obviatif)
Jean (3 ^e personne grammaticale)	son père (voir <i>nûtâu</i> « mon père »)		

Un nom inanimé à la 3^e personne grammaticale ne prend pas de terminaison obviative, mais plutôt le singulier (zéro) du nom inanimé et la terminaison *-a* au pluriel :

<i>umashinaikan</i>	son livre
<i>umashinaikana</i>	ses livres

L'obviatif s'emploie aussi dans d'autres contextes que le possessif – notamment lorsqu'un nom est l'objet d'un verbe dont le sujet est à la 3^e personne. Il en sera question dans une leçon ultérieure.

III. Surobviatif des noms au possessif

Tout nom complément d'un nom animé ou inanimé déjà à l'obviatif prend une terminaison différente, le « surobviatif », comme dans le cas des « chiens du père de Jean » ou du « livre de la sœur de Marie ». Voici les terminaisons surobviatives :

² Le *û-* long initial résulte de la combinaison du *u-* marquant le possessif et du *u-* bref au début du mot *utshimâu* « chef », comme en I ci-haut.

Leçon 6

	Animé	Inanimé
Singulier	<i>-inua</i>	<i>-inu</i>
Pluriel	<i>-inua</i>	<i>-inua</i>

Exemples :

(Animé)

	<i>Tshân</i>	<i>û + tâui + a</i>	<i>u + tem + inua</i>
(lit.)	Jean (3 ^e pers)	son père (obviatif)	son ou ses chiens (surobviatif)
	3) de Jean	2) du père	1) le ou les chiens

(Inanimé)

	<i>Mânî</i>	<i>u + kâui + a</i>	<i>u + mûkumân + nu³</i>
(lit.)	Marie (3 ^e pers)	sa mère (obviatif)	son couteau (surobviatif)
	3) de Marie	2) de la mère	1) le couteau
	<i>Mânî</i>	<i>u + kâui + a</i>	<i>u + mûkumân + nua</i>
	3) de Marie	2) de la mère (obv)	1) les couteaux (surobviatif)

IV. Pluriel des noms au possessif

Encore une fois, voici comment on met les noms au possessif :

1	2	3	4
préfixe	radical	-im⁴	pluriel du
désignant le		possessif	possesseur
possesseur			(et/ou
			obviatif)

Exemples :

<i>ni</i>	<i>mînûsh</i>	<i>im</i>	<i>inân</i>	notre (exclusif) chat (<i>niminushiminân</i>)
<i>u</i>	<i>mashk</i>	<i>um</i>	<i>a</i>	son/ses ours (<i>umashkuma</i>)

³ S'écrit normalement *-inu*, mais il y a élision du *i* dans les mots se terminant par *-n*.

⁴ Comme on l'a vu dans la leçon 5, le possessif *-im* ne s'emploie pas avec tous les noms.

Au pluriel (p. ex., « nos chats », « tes ours »), on ajoute la marque du pluriel des noms animés **-at** ou la marque du pluriel des noms inanimés **-a** à la fin du mot :

<i>ni</i>	+	<i>mînûsh</i>	+	<i>im</i>	+	<i>inân</i>	+	<i>at</i>	nos (exclusif) chats (<i>nimînûshiminânat</i>)
<i>tshi</i>	+	<i>mashk</i>	+	<i>um</i>	+	-	+	<i>at</i>	tes ours (<i>tshimashkumat</i>)
<i>u</i>	+	<i>mashinaikan</i>	+	-	+	-	+	<i>a</i>	ses livres (<i>umashinaikana</i>)
<i>u</i>	+	<i>minûsh</i>	+	<i>im</i>	+	<i>uâu</i>	+	<i>a</i>	leur(s) chat(s) (<i>uminûshimuâua</i>)

Rappelons qu'un nom animé à la troisième personne et au possessif prendra l'obviatif **-a**, qui ne dépend pas du nombre. Donc, *umashkuma* peut se traduire aussi bien par « son ours » que par « ses ours », selon le contexte.

À l'oral, le **-a** de la 3^e personne du pluriel/obviatif au possessif n'est pas nécessairement prononcé, mais peut se reconnaître par une baisse de l'intonation.

V. Noms propres

Les noms propres (p. ex., le nom des gens) peuvent se mettre à l'obviatif :

<i>Tshân</i>	+	<i>a</i>	Jean (obviatif)
<i>Pûn</i>	+	<i>a</i>	Paul (obviatif)

Sur un nom se terminant par une voyelle, le suffixe de l'obviatif est **-ua** :

<i>Mânî</i>	+	<i>ua</i>	Marie (obviatif)
<i>Antane</i>	+	<i>ua</i>	André (obviatif)

Voici certains noms propres en innu -aimun :

<i>Ân</i>	Anne	<i>Pentenimî</i>	Barthélémy
<i>Atuân</i>	Antoine	<i>Pien</i>	Pierre
<i>Ishpâshtien</i>	Sébastien	<i>Pinâshue</i>	François, Francis
<i>Kânânîn</i>	Caroline	<i>Pinip</i>	Philippe
<i>Mânî-Ân</i>	Marianne	<i>Pinûte</i>	Bénédicte
<i>Mânîshân</i>	Marie-Jeanne	<i>Pûn</i>	Paul
<i>Mîshen</i>	Michel	<i>Shuâush</i>	George
<i>Nâpâien</i>	Raphaël	<i>Sheshîn</i>	Cécile
<i>Nishapet</i>	Élisabeth	<i>Shîmun</i>	Simon
<i>Nuîsh</i>	Louise	<i>Shûshân</i>	Suzanne
<i>Pânâtet</i>	Bernadette	<i>Uniâm</i>	Guillaume
<i>Pâtnik</i>	Patrick	<i>Tshînî</i>	Jeannie

EXERCICES

I. Traduire ce qui suit en français :

1. *ushîma umashkuminua*
2. *Ân ukâuîa ushûniâminû*
3. *wikânisha utûtinû⁵*
4. *ûtâuia utakûpinû*
5. *tshutâpânnâna*
6. *utetapuâkana*
7. *ûshpuâkanuâu(a)⁶*
8. *tshinatûkunimuâu(a)*
9. *nitamishkuminânât*
10. *nushpuâkannânât*

II. Traduire ce qui suit en innu-aimun :

⁵ La dérivation du mot *ûsh*, « embarcation », est irrégulière. Les dérivés prennent la forme *ût-* suivie du suffixe, comme on le verra dans la Leçon 7.

⁶ Dans ce cas, le suffixe *-a* après le suffixe du pluriel est omis sur l'enregistrement (c'est aussi souvent le cas après le suffixe de l'obviatif *-inu*). Les jeunes locuteurs ont tendance à faire cette élision. L'enregistrement contient de nombreux exemples d'une telle omission, que le *-a* corresponde à un obviatif ou au pluriel d'un nom inanimé (comme par exemple dans le cas de certains noms dépendants présentés dans la leçon suivante).

- | | |
|-------------------------------|----------------------------------|
| 1. leurs castors | 2. mes vestes |
| 3. nos (inclusif) chiens | 4. leurs jouets |
| 5. tes chaussures | 6. votre (pluriel) argent |
| 7. ses enfants | 8. la mère de son père |
| 9. l'auto de son père | 10. le lapin de sa mère |
| 11. où est le chien de Jean ? | 12. il est là près de la maison. |

Vocabulaire

<i>uîkânisha</i>	(nom animé dépendant)	un(e) parent(e)
<i>ushûma</i>	(nom animé dépendant)	son frère cadet/sa sœur cadette